

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 34
Présents : 27
Votants : 31

N° ordre : DE-24-84

N° ordre dans la séance :
DE-17122024-13

Date de la convocation :
11/12/2024

Date de la publication :

SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz-Béon, sous la présidence de Monsieur Franck ANDRE-MASSE

Jean-Marc DUPONT Maire délégué, Claude FELCI, Isabelle MORLOTTI, Marc GUILLAND, Danielle RAVIER, Robert VILLARD, Anne-Laure PETITE, David TREBOZ Adjoint, Danielle CALLET, Sylvain BOIS, Marie-Françoise SONZOGNI, Éric BONNET, Joëlle TRABALZA, Hélène ROSSI, Sylvianne GUILLERMET, Dominique GERRA, Nadine BRAVI, Thierry DRAPIER, Frédéric DI PAOLO, Loïc MONTEIRO, Mickaël MOUTOT, Emilie VALTON, Déborah GLEYZE, Katerina CHAPMAN, Thierry CURTELIN, Christelle BOUVIER conseillers

Absents excusés : Mélisande MACONE (procuration à Éric BONNET), Céline LE CERF (procuration à Isabelle MORLOTTI), Marc MEO (procuration à Frédéric DI PAOLO), Thierry DEHAY (procuration à Jean-Marc DUPONT), Carlos ROCHA OLIVEIRA, Christelle MARCHAND, Dominique SCALMANA

Secrétaire de séance : Déborah GLEYZE

OPERATION DE SECURISATION DES FALAISES DU MONT JUGEANT – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur Claude FELCI, Adjoint au Maire, informe le Conseil municipal que la Commune de Culoz-Béon engagera en 2025 les travaux de sécurisation des falaises du Mont Jugeant situées en toute proximité de l'avenue de la Gare à Culoz-Béon.

Pour ce faire, un bureau d'études (cabinet Pyrite) s'est vu confier une mission de maîtrise d'œuvre afin de dimensionner les travaux, assister la commune dans le choix des entreprises qui effectueront ces travaux et suivre l'intervention de ces dernières.

Cette opération est estimée aujourd'hui à environ 238 000,00 € HT (études comprises).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des financements mobilisables, notamment auprès de l'Etat avec le Fonds de Prévention des Risque Naturels Majeurs (FPRNM dit « Fonds Barnier »), de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de l'Ain.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

La Secrétaire de séance
Déborah GLEYZE

Le Maire
Franck ANDRE MASSE

